

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 301

Règlement pour décréter une dépense de 534 400 \$, un emprunt de 267 200 \$ et l'affectation d'une somme de 267 200 \$ pour l'exécution des travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-rurales.

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 20 décembre 2016, à laquelle sont présents : Denis Ethier, Frank Crépeau, Jocelyne Cloutier, Daniel Bourdon et Lise St-Louis, formant quorum sous la présidence du maire Michel Adrien.

La greffière, Blandine Boulianne, est présente.
Le directeur général, Jean-Yves Forget, est présent.

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables, d'autoriser des travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-rurales, tels que décrits à l'annexe « I » du présent règlement ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil, tenue le 12 décembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Frank Crépeau propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adopter le règlement portant le numéro 301, comme suit :

ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-rurales dont le montant total est estimé à 534 400 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Module qualité du milieu, en date du 20 décembre 2016, laquelle fait partie intégrante des présentes comme annexe « I ».

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 534 400 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à :

- emprunter une somme n'excédant pas 267 200 \$ sur une période de dix (10) ans;
- affecter une somme de 267 200 \$ provenant de la taxe foncière générale spéciale pour les activités d'investissement, représentant un taux de taxation de 0,02067 % par 100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 :

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Michel Adrien, maire

Blandine Boulianne, greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 301

ANNEXE « I »

Redressement des infrastructures locales, rurales et semi-rurales

(Estimations détaillées jointes au présent résumé)

RÉSUMÉ DES COÛTS

1. Chemin du Lac-Nadeau	141 000 \$
2. Chemin du 4 ^e -Rang Sud	166 000 \$
3. Montée des Prés	195 000 \$
4. Chemin de Val-Limoges (devant le cimetière)	<u>32 400 \$</u>

Total du règlement : 534 400 \$

Préparée par : _____
Steve Pressé, ingénieur et directeur
Module qualité du milieu

Le 20 décembre 2016

ESTIMATIONS DÉTAILLÉES

1. Chemin du Lac-Nadeau

2. Chemin du 4e-Rang Sud

Longueur: 400 Mètres X Largeur 9 Mètres

Voirie									
Art.	Item		Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes Nettes	Montant total	
1,01	Excavation	150 Mètres X 450 mm	7,00 \$	608	m.3	4 252,50 \$	212,09 \$	4 464,59 \$	
1,02	Employé		30,00 \$	100	heure	3 000,00 \$	148,63 \$	3 148,63 \$	
1,03	Creusage de fossé + enlever surplus sur accotement		7,00 \$	800	M.Lin	5 600,00 \$	279,30 \$	5 879,30 \$	
1,04	Fondation supérieure - gravier concassé MG-20:	(200 mm sur 400 Mètres)	15,00 \$	1584	tonne	23 760,00 \$	1 185,03 \$	24 945,03 \$	
1,06	Fondation supérieure - gravier concassé MG-112:	(250 mm sur 250 Mètres)	15,00 \$	1238	tonne	18 562,50 \$	925,80 \$	19 488,30 \$	
TOTAL - Voirie						55 175,00 \$	2 751,85 \$	57 926,85 \$	

Ponceau									
Art.	Item		Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes Nettes	Montant total	
2,01	Installation ponceau 450mm x 18m long.		2 500,00 \$	2	tonne	5 000,00 \$	249,38 \$	5 249,38 \$	
2,02	Pierre 100-200 mm		15,00 \$	150	tonne	2 250,00 \$	112,22 \$	2 362,22 \$	
2,03	Membrane Géotextile		300,00 \$	6	unité	1 800,00 \$	89,78 \$	1 889,78 \$	
TOTAL - Pavage						9 050,00 \$	451,37 \$	9 501,37 \$	

Pavage 400 M.Lin X 6,5									
Art.	Item		Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes Nettes	Montant total	
3,01	Pavage de béton bitumineux (couche unique 75 mm)	Taux de pose : 0,180	100,00 \$	468	tonne	46 800,00 \$	2 334,15 \$	49 134,15 \$	
3,02	Préparation finale avant pavage (niveleuse)		4,00 \$	2 600	m2	10 400,00 \$	518,70 \$	10 918,70 \$	
3,03	Pulvérisation du pavage existant		2,00 \$	2 600	m2	5 200,00 \$	259,35 \$	5 459,35 \$	
TOTAL - Pavage						62 400,00 \$	3 112,20 \$	65 512,20 \$	

Total des travaux									
Art.	Item					Montant	Taxes Nettes	Montant total	
Sous-total						126 625,00 \$	6 315,42 \$	132 940,42 \$	
4,01	M.O. Ingénierie, arpentage et surveillance des travaux (±10%)					12 662,50 \$	631,54 \$	13 294,04 \$	
4,02	Frais administratifs (financement temporaire, imprévus : ± 15%)					18 826,56 \$	938,97 \$	19 765,53 \$	
Total de cette rue						158 114,06 \$	7 885,94 \$	166 000,00 \$	

3. Montée des Prés

Longueur: 400 Mètres X Largeur 9 Mètres

Voirie								
Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes Nettes	Montant total	
1,01	Employé	30,00 \$	100	heure	3 000,00 \$	149,63 \$	3 149,63 \$	
1,02	Creusage de fossé + enlever surplus sur accotement	7,00 \$	1 200	M.Lin	8 400,00 \$	418,95 \$	8 818,95 \$	
1,03	Fondation supérieure - gravier concassé MG-20: (200 mm sur 400 Mètres)	15,00 \$	1584	tonne	23 760,00 \$	1 185,03 \$	24 945,03 \$	
1,04	Fondation supérieure - gravier concassé MG-112: (300 mm sur 400 Mètres)	15,00 \$	2376	tonne	35 640,00 \$	1 777,55 \$	37 417,55 \$	
TOTAL - Voirie					70 800,00 \$	3 531,15 \$	74 331,15 \$	

Ponceau								
Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes Nettes	Montant total	
2,01	Installation ponceau 450mm x 18m long	2 500,00 \$	2	tonne	5 000,00 \$	249,38 \$	5 249,38 \$	
2,02	Installation ponceau 600mm x 18m long	3 000,00 \$	4	tonne	12 000,00 \$	598,50 \$	12 598,50 \$	
2,03	Pierre 100-200 mm	15,00 \$	45	tonne	675,00 \$	33,67 \$	708,67 \$	
2,04	Membrane Géotextile	300,00 \$	1	unité	300,00 \$	14,96 \$	314,96 \$	
TOTAL - Pavage					17 975,00 \$	896,50 \$	18 871,50 \$	

Pavage 400 M.Lin X 6,5								
Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes Nettes	Montant total	
3,01	Pavage de béton bitumineux (couche unique 75 mm) Taux de pose : 0,180	100,00 \$	468	tonne	46 800,00 \$	2 334,15 \$	49 134,15 \$	
3,02	Préparation finale avant pavage (niveleuse)	4,00 \$	2 600	m2	10 400,00 \$	518,70 \$	10 918,70 \$	
3,03	Pulvérisation du pavage existant	2,00 \$	2 600	m2	5 200,00 \$	259,35 \$	5 459,35 \$	
TOTAL - Pavage					62 400,00 \$	3 112,20 \$	65 512,20 \$	

Total des travaux								
Art.	Item	Montant	Taxes Nettes	Montant total				
Sous-total		151 175,00 \$	7 539,65 \$	158 714,65 \$				
4,01	M.O. Ingénierie, arpentage et surveillance des travaux (±10%)	15 117,50 \$	753,99 \$	15 871,49 \$				
4,02	Frais administratifs (financement temporaire, imprévus : ± 15%)	19 443,90 \$	969,76 \$	20 413,67 \$				
Total de cette rue		185 736,40 \$	9 263,40 \$	195 000,00 \$				

4. Chemin de Val-Limoges